

# *document de travail*

## Comité technique restreint « dunes et forêts » 1<sup>er</sup> juillet 2009 Notre Dame de Monts

Pour l'élaboration du document d'objectifs :

« Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »  
Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 5212009 relative à la Directive « Oiseaux »

## Cahiers des charges des actions et Charte Natura 2000 sur les dunes et les forêts

Opérateur local :

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

*Document de travail proposé le 01/07/2009 et actualisé le 02/07/2009.*

⇒ *Avis favorable des membres du comité*



## Les plages



### Rationalisation des accès aux plages à enjeux forts

#### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

##### **Objectif et description de l'action**

Les accès aux plages sont bien souvent issus de pratiques non réfléchies, basées sur un cheminement le plus direct possible entre le point de stationnement ou d'hébergement et le littoral.

Il en résulte une multiplication des sentiers et des accès, qu'il est nécessaire de rationaliser afin d'inciter le public à fréquenter certains secteurs du littoral plutôt que d'autre.

Il faudra notamment mettre en place des systèmes permettant de détourner le public des secteurs de plage les plus fréquentés par l'avifaune (zone de nidification en priorité, reposoirs de marée haute).

Il pourra s'agir selon les cas de pose de ganivelles ou de fil lisse, associé à une signalétique adaptée (panneau sur les oiseaux nicheurs, sur les migrateurs et hivernants...).

**Correspondance fiches milieux :** *Fiche milieu plage.*

**Correspondance DOCOB Habitats :** fiche action 26 (3 contrats en place)

##### **Espèces visées et milieux concernés**

Toutes les espèces fréquentant les plages du site Natura 2000 et plus particulièrement : Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Tournepiere à collier, Pipit rousseline

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Végétation annuelle des laisses de mer, Végétation vivace des rivages de galets

##### **Facteur(s) influant sur leur état de conservation**

Fréquentation humaine (promeneurs, sports de nature, plagistes, ...)

##### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Communes, Associations Naturalistes, ONF...

#### PERIMETRE D'APPLICATION

##### **Principaux secteurs**

Toutes les plages identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : plage de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, Plage de la Fosse au Coin de Baisse à Barbâtre, Plage du Morin à l'Epine, Plage de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'île.

##### **Surface concernée estimée**

Un linéaire d'environ 4 km est jugé prioritaire, sur un linéaire de plage total du site Natura 2000 de 56 kilomètres.

##### **Principaux statuts réglementaires**

DPM

##### **Principaux statuts fonciers**

DPM, Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres

**INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION**

- Suivi de la nidification des colonies de Gravelot à collier interrompu,
- Comptage mensuel des reposoirs de marée haute des limicoles

**ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS****Non rémunérés**

- Pas de gestion mécanique des plages (pas de nettoyage mécanique, pas de « retroussage »)
- Sensibilisation des riverains au respect des clôtures de canalisation et de mise en défends
- Pas de stationnement d'annexe de bateau sur les plages concernées

**Rémunérés**

- Pose de fil lisse ou de ganivelle
- Réalisation d'une signalétique adaptée

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

	<i>coûts</i>
Estimation si possible détaillée des dépenses - Objectifs chiffrés	
- Dépose d'anciennes clôtures et pose de clôture en fil lisse ou en ganivelle	<b>50 000 €</b>
- Réalisation de panneaux d'information	<b>25 000 €</b>
- Maintenance des clôtures	<b>10 000€</b>
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>85 000 €</b>

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Diagnostic et présentation aux communes volontaires	Mise en place des canalisations, suivi de la fréquentation et suivis biologiques	Maintenance des clôtures, suivi de la fréquentation et suivis biologiques			Maintenance, bilan.



## Aménagement et surveillance des colonies de nidification du Gravelot à collier interrompu

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

Les dernières colonies de Gravelot à collier interrompu du site Natura 2000 se maintiennent difficilement et surtout ne produisent que très peu de jeunes à l'envol. L'avenir de cette espèce en déclin partout en Europe passe donc par l'amélioration de la productivité des couples nicheurs.

La pose d'enclos de très grande taille en début de saison permettra de solutionner le problème du piétinement des nids par les promeneurs. Ces enclos seront en matériaux légers, faciles à installer en début de saison lors des prémices du cantonnement des gravelots et faciles à démonter une fois la nidification terminée (présence des enclos de mars-avril à juillet-août). Ce type d'enclos permet d'être réactif au choix des gravelots, contrairement aux enclos fixes qui ne sont pas toujours sélectionnés par les oiseaux.

La surveillance des colonies par des équipes motivées (bénévoles, stagiaires, personnel...), permettra :

- d'informer le public sur l'objectif de ces enclos,
- d'intervenir auprès du public lors de la période d'élevage des poussins (ceux-ci sont nidifuges et ne restent donc pas dans l'enclos, les surveillants devront aller au contact du public en cas de risques d'écrasement),
- d'assurer la maintenance des enclos.

Le piégeage des corvidés prédateurs abondants est également une condition importante à la réussite de la reproduction.

**Correspondance fiches milieux :** Fiche milieu plage, objectif 1.

**Correspondance DOCOB Habitats :** fiches action 26

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Gravelot à collier interrompu

Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, Végétation annuelle des laines de mer, Végétation vivace des rivages de galets

#### **Facteur(s) influant sur leur état de conservation**

Dérangement, piétinement ...

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Ligue pour la Protection des Oiseaux

### PERIMETRE D'APPLICATION

#### **Principaux secteurs**

Plage de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, Plage de la Fosse au Coin de Baisse à Barbâtre

#### **Surface concernée estimée**

Un linéaire d'environ 3 km, sur un linéaire de plage total du site Natura 2000 de 56 kilomètres.

#### **Principaux statuts réglementaires**

DPM

**Principaux statuts fonciers**  
DPM

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Suivi de la reproduction du Gravelot à collier interrompu : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

### ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

#### Non rémunérés

- pas de promotion touristique de l'opération
- Pas de gestion mécanique des plages (pas de nettoyage mécanique, pas de « retroussage »)

#### Rémunérés

- Acquisition de matériel pour les enclos
- Frais de fonctionnement des bénévoles
- Conception et édition d'une plaquette d'information sur les colonies de Gravelot et l'avifaune des plages

### BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	coûts
Estimation si possible détaillée des dépenses - Objectifs chiffrés	
- Matériel de clôture léger	10 000 €
- Frais de fonctionnement des bénévoles (frais de déplacement, frais d'hébergement, frais de matériel, frais d'encadrement)	15 000 €
- Conception et réalisation d'une plaquette sur le Gravelot et l'avifaune des plages	5 000 €
- Matériel de piégeage	1 000 €
<b>Total sur 5 ans</b>	

	Etat	Ag.eau	Region	Dpt85	EPCI	Autres
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>	X		X	X	X	

### CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mise en place des enclos, de la surveillance, du suivi					Idem plus bilan

## Les dunes

### Organisation de la fréquentation du public dans les massifs dunaires à enjeux fort

#### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

##### **Objectif et description de l'action**

Les dunes sont bien souvent considérées par le public comme des espaces totalement récréatifs, sans aucune contrainte.

Il en résulte la création d'un chevelu de cheminements favorisant une dissémination importante du public et donc une pression de dérangement trop importante en période de nidification.

Sur les sites à plus forts enjeux, une réflexion sur l'organisation, la canalisation et l'information du public est nécessaire. Elle ne doit pas seulement être basée sur la recherche du cheminement le plus direct possible entre le point de stationnement ou d'hébergement et le littoral, mais elle doit prendre en compte les impératifs biologiques des massifs dunaires.

Il faudra notamment mettre en place des systèmes permettant de détourner le public des secteurs les plus fréquentés par l'avifaune (zone de nidification). Il pourra s'agir selon les cas de pose de ganivelles ou de fil lisse, associée à une signalétique adaptée (panneau sur les oiseaux nicheurs, sur les migrateurs et hivernants...).

**Correspondance fiches milieux** : dunes, objectif 1

**Correspondance DOCOB Habitats** : action 23, 24, 25

##### **Espèces visées et milieux concernés**

Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Tadorne de Belon, Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle et Pipit farlouse.

##### **Facteur(s) influant sur leur état de conservation**

Fréquentation humaine (promeneurs, sports de nature, plagistes...)

##### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Communes, Conseil Général, ONF, Associations Naturalistes...

#### PERIMETRE D'APPLICATION

##### **Principaux secteurs**

Toutes les dunes identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : dunes de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, dunes de Barbâtre, Dunes de la Tresson à La Guérinière, dunes de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'île.

##### **Surface concernée estimée**

##### **Principaux statuts réglementaires**

##### **Principaux statuts fonciers**

Propriété de l'ONF, du Conseil Général de la Vendée, DPM

**INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION**

Suivi de la reproduction des espèces concernées (gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle, Pipit farlouse...) : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

**ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS****Non rémunérés**

- Pas de manifestation sportive dans les secteurs dunaires concernés
- Pas d'opération de nettoyage des dunes en périodes de nidification (mars à août)

**Rémunérés**

- Pose de fil lisse ou de ganivelle
- Réalisation d'une signalétique adaptée

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

	<i>coûts</i>
Estimation si possible détaillée des dépenses - Objectifs chiffrés	
- Dépose d'anciennes clôtures et pose de clôture en fil lisse ou en ganivelle	<b>50 000 €</b>
- Réalisation de panneaux d'information	<b>25 000 €</b>
- Maintenance des clôtures	<b>10 000€</b>
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>85 000€</b>

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>	X		X	X	X	

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Diagnostic et présentation aux communes volontaires	Mise en place des canalisations, suivi de la fréquentation et suivis biologiques	Maintenance des clôtures, suivi de la fréquentation et suivis biologiques			Maintenance, bilan.



## Expérimentation de la gestion des arrières dunes par le pâturage extensif

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

L'évolution naturelle des dunes conduit généralement à la fermeture du milieu : développement des graminées sociales, puis fourrés et enfin boisements.

Ce processus s'accompagne d'une perte de biodiversité et n'est pas favorable aux espèces dunaires tel le Pipit rousseline qui préfère les milieux ouverts.

La mise en place d'un pâturage extensif avec des animaux légers types ovins permettra de bloquer le processus, voir de favoriser une réouverture de certains secteurs.

#### *Correspondance fiches milieux : **fiche dune, objectif 2***

**Correspondance DOCOB Habitats : action 25**

#### **Espèces visées et milieux concernés**

Toutes les espèces fréquentant les dunes du site Natura 2000 et plus particulièrement : Tadorne de Belon, Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle et Pipit farlouse.

#### **Facteur(s) influant sur leur état de conservation**

Fermeture du milieu, fréquentation humaine (promeneurs, sports de nature, plagistes...)

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

Communes, Conseil Général, ONF, Associations Naturalistes...

### PERIMETRE D'APPLICATION

#### **Principaux secteurs**

Toutes les dunes identifiées « à enjeux fort » du site Natura 2000, en priorité : dunes de la Grande Côte à la Barre-de-Monts, dunes de Barbâtre, Dunes de la Tresson à La Guérinière, dunes de la Pointe des Sableaux à Noirmoutier-en-l'île.

#### **Surface concernée estimée**

#### **Principaux statuts réglementaires**

#### **Principaux statuts fonciers**

Propriété de l'ONF, du Conseil Général de la Vendée, DPM

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

Suivi de l'évolution de la végétation, suivi de la reproduction des espèces concernées (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline, Cochevis huppé, Traquet motteux, Alouette calandrelle, Pipit farlouse...) : nombre de couples cantonnés, nombre de nids, nombre d'œufs, nombre de jeunes à l'éclosion, nombre de jeunes à l'envol.

## ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS

### Non rémunérés

- Pas de manifestation sportive dans les secteurs dunaires concernés
- Pas d'opération de nettoyage des dunes en périodes de nidification (mars à août)

### Rémunérés

- Pose de clôture
- Aménagements divers liés à la gestion pastorale (points d'eau ou abreuvoirs, parc de contention...)
- Réalisation d'une signalétique adaptée
- coupe de ligneux (débroussaillage sélectif)

### Recommandations

- Avoir des prairies de « repli » dans marais pour automne, hiver et début printemps.

## BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

	<i>coûts</i>
Estimation si possible détaillée des dépenses - Objectifs chiffrés	
- Pose de clôture	<b>50 000 €</b>
- Aménagements pastoraux	<b>25 000€</b>
- Réalisation de panneaux d'information	<b>25 000 €</b>
- Maintenance des clôtures	<b>10 000€</b>
<b>Total sur 5 ans</b>	<b>110 000€</b>

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>	X		X	X	X	

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Mise en place des enclos et aménagements pastoraux, suivi de la végétation et suivis biologiques	Maintenance des clôtures, des équipements, suivi de la fréquentation et suivis biologiques				Maintenance, suivis et bilan.

## La forêt

★★★

### Préservation de zones de quiétude favorables à la nidification de l'avifaune forestière

#### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

##### Objectif et description de l'action

L'objectif de cette action est de limiter les dérangements liés aux différentes activités anthropiques, que subit l'avifaune nicheuse forestière. Cette action se divise en trois axes principaux :

- Repérage des zones de nidification
- Différer les travaux sylvicoles
- Gestion de la fréquentation

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu Forêt, enjeu 1, objectif 1

**Correspondance DOCOB Habitats** : Fiche action 23

##### Espèces visées et milieux concernés

###### Directive Oiseaux, annexe 1

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)  
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)  
Milan noir (*Milvus migrans*)

###### Espèces patrimoniales

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)  
Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)  
Héron gardeboeuf (*Bubulcus ibis*)

###### Directive Habitats, annexe 1

Dunes boisées du littoral thermo-atlantique à chêne vert (Eur 15 : 2180-2)  
Mares dunaires (Eur 15 : 2190-1)  
Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (Eur 15 : 9340)

##### Facteur(s) contrariant leur état de conservation

Dérangement liés aux activités anthropiques (sylviculture, tourisme, ...)  
Piétinement  
Nuisances liées au développement de l'équipement urbain (éclairage)

##### Maîtres d'ouvrages potentiels

ONF, communes de la forêt, ...

#### PERIMETRE D'APPLICATION

##### Principaux secteurs

Ensemble de la forêt présente sur la ZPS

##### Surface concernée estimée

L'ensemble de la forêt de la ZPS représente environ 1875 ha.

##### Principaux statuts réglementaires

Plan simple de gestion (ONF)  
Réserve de chasse  
Contrat environnement littoral

**Principaux statuts fonciers**

Forêts domaniales  
Forêts privées

**INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION**

- Vérification de l'exécution et du respect des travaux
- Evaluation de la surface de zone de quiétude
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

**ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS****Non rémunérés**

- Adaptation du plan de gestion de la forêt domaniale
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
- Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes

**Rémunérés**

- cartographie des zones de nidification
- cartographie des zones où l'éclairage public entraîne un dérangement
- Allongement de parcours normaux d'une voirie existante
- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes, plantation d'épineux autochtones...)
- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...)
- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant
  - Etudes et frais d'expert
  - Travail des collectivités sur l'éclairage urbain
  - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- Fourniture de poteaux et de grillage, ou de clôture
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures
- Remplacement ou la réparation du matériel en cas de dégradation
- Création de fossés et/ou de talus interdisant l'accès (notamment motorisé)
- Création de linéaires de végétation écran par plantation d'essences autochtones
- Conception des panneaux
- Fabrication
- Entretien des équipements d'information

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie (zone nidification, éclairage)= étude et frais d'expert</li> <li>- Allongement d'une voirie existante</li> <li>- Pose de barrière</li> <li>- Création et pose de panneaux d'information</li> <li>- autres opérations</li> </ul>	<p><b>coûts</b></p> <p>1200 euros/cartographie sur devis</p> <p>10 à 13 euros/mètre</p> <p>1500 euros/panneau sur devis</p>
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<b>Etat</b>	<b>Ag.eau</b>	<b>Region</b>	<b>Dpt85</b>	<b>EPCI</b>	<b>Autres</b>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

### CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

<b>Engagement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Expertise environnementale, cartographies						
Réalisation des travaux déterminés par l'expertise						
Pose de barrières, panneaux d'information						
Action sur l'éclairage urbain						

#### Annexes Financements

PDRH : - Mesure F22709 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt

- Mesure F22710 : Mise en défens d'habitat de type communautaire
- Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt

★★★	<b>Maintien de plusieurs classes d'âge dans les peuplements forestiers</b>
-----	--

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE****Objectif et description de l'action**

L'objectif de cette action est de favoriser la structuration du peuplement en différentes classes d'âge au sein de la forêt de Monts pour permettre une hétérogénéité des habitats et ainsi améliorer la biodiversité du milieu. Ceci sera réalisé grâce à la mise en place d'îlots de vieillissement (où la récolte des arbres s'effectue au-delà de l'âge normal d'exploitabilité) et d'îlots de sénescence (où la récolte n'est pas réalisée).

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu Forêt, enjeu 1, objectif 3

**Espèces visées et milieux concernés****Directive Oiseaux, annexe 1**

Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)  
Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)  
Milan noir (*Milvus migrans*)

**Espèces patrimoniales**

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)  
Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)  
Héron gardeboeuf (*Bubulcus ibis*)

**Directive Habitats, annexe 1**

Dunes boisées du littoral thermo-atlantique (Eur 15 : 2180-2)  
Mares dunaires (Eur 15 : 2190-1)  
Forêts *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (Eur 15 : 9340)

**Facteur(s) influençant leur état de conservation**

Le mode de gestion des forêts ne permet pas forcément de conserver des arbres âgés ou morts.

**Maîtres d'ouvrages potentiels**

ONF

**PERIMETRE D'APPLICATION****Principaux secteurs**

- Ensemble des forêts de la ZPS.  
- Les contrats seront prioritairement réalisés dans les zones à enjeu fort préalablement définies dans le DOCOB.

**Surface concernée estimée**

La surface totale des forêts de la ZPS est d'environ 1875 ha

**Principaux statuts réglementaires**

Plan simple de gestion (ONF)  
Réserve de chasse  
Contrat environnement littoral

**Principaux statuts fonciers**

Forêts domaniales  
Forêts privées

**INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION**

- Suivi des îlots de vieillissement et de sénescence
- Suivi des arbres morts et/ou creux
- Nombre d'îlots de sénescence et de vieillissement
- Nombre d'arbres morts et/ou creux
- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

**ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS****Non rémunérés**

- Marquer les arbres sélectionnés et délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).
- Le bénéficiaire s'engage à conduire son peuplement dans des marges de volume ou de surface terrière (définies régionalement) compatibles avec sa production et son renouvellement simultanés.
- En outre, dans le cas où la taille de la propriété oblige à l'élaboration d'un document de gestion, une telle action ne peut être mobilisée que si l'irrégularisation des peuplements est planifiée (simple modification ou refonte du document de gestion si nécessaire), afin de mieux garantir l'efficacité des opérations financées.
- Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public et à ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce.
- Poursuite des objectifs de préservation inscrits dans le plan de gestion.
- Si les opérations prévues impliquent la pose de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Respect de la chartre graphique ou des normes existantes

**Rémunérés**

- Maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans (L'engagement contractuel du propriétaire porte sur **une durée de 30 ans**. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement).
- Etudes et frais d'expert (cartographie de la localisation des îlots de vieillissement et de sénescence à intégrer au plan de gestion, nombre d'arbres morts/ha, ...)
- Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement :
  - > Dégagement de taches de semis acquis
  - > Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes
  - > Protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés
- Allongement du cycle de sylviculture
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- Conception des panneaux liés à la sécurité des usagers de la forêt
- Fabrication
- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôtures
- Entretien des équipements d'information

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

- Etudes et frais d'expert	<b>coûts</b> Cartographie : 1200 euros
- Maintien sur pied d'arbres pendant 30 ans - Accompagner la régénération et les jeunes stades du peuplement - Allongement du cycle de sylviculture	Sur devis
- Création et pose de panneaux d'information - autres opérations	1500 euros/panneau sur devis
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<i>Etat</i>	<i>Ag.eau</i>	<i>Region</i>	<i>Dpt85</i>	<i>EPCI</i>	<i>Autres</i>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<i>Engagement</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Expertise environnementale						
Travaux de sylviculture						
Pose de panneaux d'information						

## Annexes

## Financement

PDRH : - Mesure F 22712 : Dispositif favorisant le développement des bois sénescents  
 - Mesure F 22715 : Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive  
 -- Mesure F22714 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt



## Favoriser le maintien des zones de clairières favorables à l'Engoulevent d'Europe

### DESCRIPTION DE L'ACTION ET DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE

#### **Objectif et description de l'action**

L'objectif de cette action est de développer une gestion sylvicole favorable au maintien, voire au développement de la reproduction de l'Engoulevent d'Europe. La présence de cette espèce est directement liée à l'ouverture du milieu et à la présence d'insectes. Les zones de clairières sont des biotopes indispensables à l'Engoulevent.

**Correspondance fiches milieux** : Fiche milieu Forêt, enjeu 1, objectif 2

#### **Espèces visées et milieux concernés**

##### **Directive Oiseaux, annexe 1**

Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

##### **Directive Habitats, annexe 1**

Dunes boisées du littoral thermo-atlantique (Eur 15 : 2180-2)

Mares dunaires (Eur 15 : 2190-1)

Forêt de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (Eur 15 : 9340)

#### **Facteur(s) influençant leur état de conservation**

Dérangement (travaux de sylviculture, engins motorisés, promeneurs, chiens, ...)

Nuisances liées au développement des équipements urbains

Développement du chêne vert entraînant la fermeture du milieu

Traitement de la chenille processionnaire du pin

Trafic routier (collision)

#### **Maîtres d'ouvrages potentiels**

ONF

### PERIMETRE D'APPLICATION

#### **Principaux secteurs**

Ensemble des forêts de la ZPS ou la présence de l'Engoulevent d'Europe est confirmée ou possible

#### **Surface concernée estimée**

La surface des forêts de la ZPS ou l'Engoulevent est potentiellement présent est d'environ 1833 ha

#### **Principaux statuts réglementaires**

Plan simple de gestion (ONF)

Réserve de chasse

Contrat environnement littoral

#### **Principaux statuts fonciers**

Forêts domaniales

Forêts privées

### INDICATEURS DE SUIVI ET/OU D'EVALUATION

- Suivi et cartographies des zones de clairières
- Suivi des populations d'Engoulevent d'Europe
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

**ENGAGEMENTS, PRESCRIPTIONS, RECOMMANDATIONS****Non rémunérés**

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
- Ne pas mettre en place de dispositif attractif du public ; ne pas disposer dans et en lisière de clairières d'agrainages et de pierre à sel ; ne pas installer de nouveaux miradors dans une clairière faisant l'objet du contrat.
- Utilisation de matériel adapté respectant le milieu
- Travaux réalisés durant la période définie par l'expertise environnementale
- Maintien des milieux ouverts pendant 5 ans (hors repousse naturelle de la végétation herbacée)

**Rémunérés**

- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour l'Engoulevent d'Europe.
- Débroussaillage, fauche, broyage
- Nettoyage du sol (pas lors des années 1 et 2 : pour camouflage de l'Engoulevent d'Europe)
- Elimination de la végétation envahissante
- Etudes et frais d'expert (localisation, modalités des travaux, étude sur la chenille processionnaire...)
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS**

	<b>coûts</b>
- Etude et frais d'expert	
- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux	4000 euros/ha
- Broyage des rémanents (enlèvement produits de coupe, nettoyage du sol, élimination végétation envahissante)	3000 à 4000 euros/ha
- Entretien (tous les 2 ou 3 ans)	600 à 800 euros/ha
- Autres opérations	sur devis
<b>Total sur 5 ans</b>	

	<b>Etat</b>	<b>Ag.eau</b>	<b>Region</b>	<b>Dpt85</b>	<b>EPCI</b>	<b>Autres</b>
<b>Contribution prévisionnelle des partenaires financiers (%)</b>						

**CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE**

<b>Engagement</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Expertise environnementale						
Travaux de sylviculture						
Travaux d'entretien						

## Annexes

## Financements

PDRH : - mesure F 22705 : travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

- mesure F 22701 : création ou rétablissement de clairières ou de landes

MEEDDAT/ FEDER/ ??? : Diagnostic permettant de définir la localisation et les modalités de travaux

## La Charte Natura 2000

### **Qu'est ce que la Charte Natura 2000 ?**

⇒ un document qui traduit les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements volontaires

adhésion à la charte = contribution à la gestion du site sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000.

### **Que contient la Charte Natura 2000 ?**

⇒ les engagements de portée générale, portant sur l'ensemble du site,

⇒ les engagements « zonés » définis par grands types de milieux.

*engagements qui n'entraînent pas de surcoût de gestion*

### **Qui peut adhérer à la Charte Natura 2000?**

⇒ Tout titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses en totalité dans un site Natura 2000 (référence cadastrale).

### **Quelle est la durée d'adhésion à la Charte Natura 2000 ?**

⇒ 5ans

### **Quels avantages ?**

⇒ Exonération de la part communale de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)

⇒ Exonération des droits de mutation

## Proposition de charte Natura 2000

### Engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site

Ensemble du site	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	<i>Points de contrôle</i>
Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site (circulation des véhicules à moteur, divagation des chiens, loi sur l'eau, ...) <i>cf mémento annexé</i>	<i>Absence/présence de procès verbal.</i>
Autoriser et faciliter l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts intervenant dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob.	<i>Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.</i>
Informers les mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la présente Charte.	<i>Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.</i>
Informers tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci.	<i>Absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes</i>
Ne pas introduire d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s), invasive(s) ou exogène(s) <i>cf liste annexée</i>	<i>Absence de dégradation des aménagements réalisés</i>
Ne pas dégrader les aménagements réalisés sur les sites dans le cadre de la mise en oeuvre du Docob	
M'informer sur la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, protégés ou patrimoniaux	
Informers la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle	
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les travaux aux caractéristiques environnementales du site : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore</li> <li>- Se rapprocher de la structure opératrice Natura 2000 pour des précautions adaptées</li> </ul> </li> <li>• Consulter la structure animatrice si le signataire de la charte envisage de réaliser des travaux ou des aménagements non prévus par le document d'objectifs sur les espaces naturels du site</li> <li>• Avertir la structure animatrice de la présence d'espèce(s) animale(s) ou végétale(s) envahissante(s), invasive(s) ou exogène(s).</li> <li>• Adapter (en fréquence, en intensité ou en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans les sites Natura 2000 et privilégier les secteurs les moins sensibles pour les manifestations</li> </ul>	

## Engagements et recommandations applicables par secteurs et entités naturelles

Les plages et les dunes	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte. (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de travaux
Respecter et faire respecter un guide du prélèvement de goémon échoué (à rédiger)	
Ne pas réaliser de prélèvement de sable ou de toute autre modification du profil dunaire (Exceptés ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité)	Absence de prélèvements / présence de modifications
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au maintien de la dynamique dunaire</li> <li>• Privilégier la non-intervention</li> <li>• Privilégier la régénération naturelle plutôt que les plantations</li> <li>• Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux.</li> </ul>	

La forêt	
<input type="checkbox"/> Je m'engage à	Points de contrôle
Préserver une mixité chêne vert-pin maritime.	
Favoriser la diversité des essences (non exogènes)	
<p><i>Recommandations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner une plus grande place à l'irrégularisation de peuplements pour diversifier</li> <li>• Privilégier la régénération naturelle des peuplements d'essences locales</li> </ul>	